



GUIDE DE COLLECTE EN MAGASIN D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

SOMMAIRE

Ecologic, éco-organisme multi-filières	03
Les matériels et équipements concernés	04
Les erreurs de tri les plus fréquentes	05
Le rôle des distributeurs	06
Les incontournables	07
Les conditions opérationnelles de la collecte	08
Priorité au réemploi	09
Demander votre enlèvement en quelques clics	10
Vos contacts	12



ÉCOLOGIC, ÉCO-ORGANISME MULTI-FILIÈRES

Ecologic est un éco-organisme agréé par l'Etat pour piloter 3 filières nationales de prévention et de recyclage de produits usagés ou en fin de vie :

EEE

Celle des équipements électriques et électroniques



ASL

Celle des Articles de Sport et de Loisirs



ABJ th

Celle des Articles de Bricolage et de Jardin à moteur thermique



Agréé depuis 2006

Il contribue au développement, sur l'ensemble du territoire français, d'une économie circulaire, fondée sur des activités d'information et de sensibilisation, de réparation, de réemploi, de collecte et de traitement des produits et des déchets, en mobilisant l'ensemble des acteurs impliqués : producteurs et fabricants, distributeurs, opérateurs de collecte et de traitement, collectivités, institutions et pouvoirs publics, entreprises, associations, consommateurs, médias...



LES MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS CONCERNÉS

Les équipements électriques et électroniques usagés qui contiennent une pile, une batterie ou un câble électrique sont à remettre à Ecologic pour leur recyclage



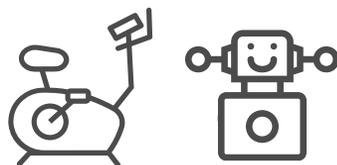
Équipements Grand Public



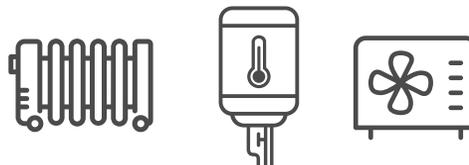
Équipements Outillage,
Bricolage, Jardinage



Équipements IT, cartouches
et toners d'impression



Équipements de Sport
& loisirs électriques



Équipements
de génie climatique



Équipements de cuisine



LES ERREURS DE TRI LES PLUS FRÉQUENTES

NE SONT PAS DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES !

- Les machines et appareils motorisés thermiques (à orienter vers la filière ABJ Th)
- Les ampoules et néons, les extincteurs, les piles isolées, les panneaux photovoltaïques (à orienter vers les autres filières REP)
- Les bouteilles et cartouches de gaz, les aérosols, les extincteurs, les emballages, les CD et DVD, les réchauds à gaz, les seringues

SONT À METTRE DANS LA ZONE EEE

- Le matériel de Sport électrique (vélos d'appartement, stepper avec écran...)
- Les appareils de jardinage électrique (débroussailleuse électrique...)
- Les jouets électriques et électroniques



LE RÔLE DES DISTRIBUTEURS

Vos obligations en tant que magasin

- **Proposer la** reprise des EEE de vos clients « 1 pour 1 » ou « 1 pour 0 » *
- **Informez vos clients de façon très visible** sur votre dispositif de reprise
- **Gérer les EEE** conformément à la loi**, en utilisant les 3 solutions d' Ecologic:
 - Donner à des acteurs de l'ESS ayant des activités de réemploi/réutilisation et référencés par Ecologic (<https://www.e-reemploi.eco/>)
 - Demander une collecte en magasin
 - Apporter à un point de collecte proche de votre localisation (<https://cartographie.ecologic-france.com/>)

***1 pour 1** = reprise gratuite d'un article usagé pour l'achat d'un article neuf

Obligatoire à partir du premier produit vendu, y compris en vente à distance

1 pour 0 = reprise gratuite d'un article sans obligation d'achat

Obligatoire pour les magasins > 400m²

** Article R541-158;160-166 Code de l'Environnement



LES INCONTOURNABLES

Pour les magasins

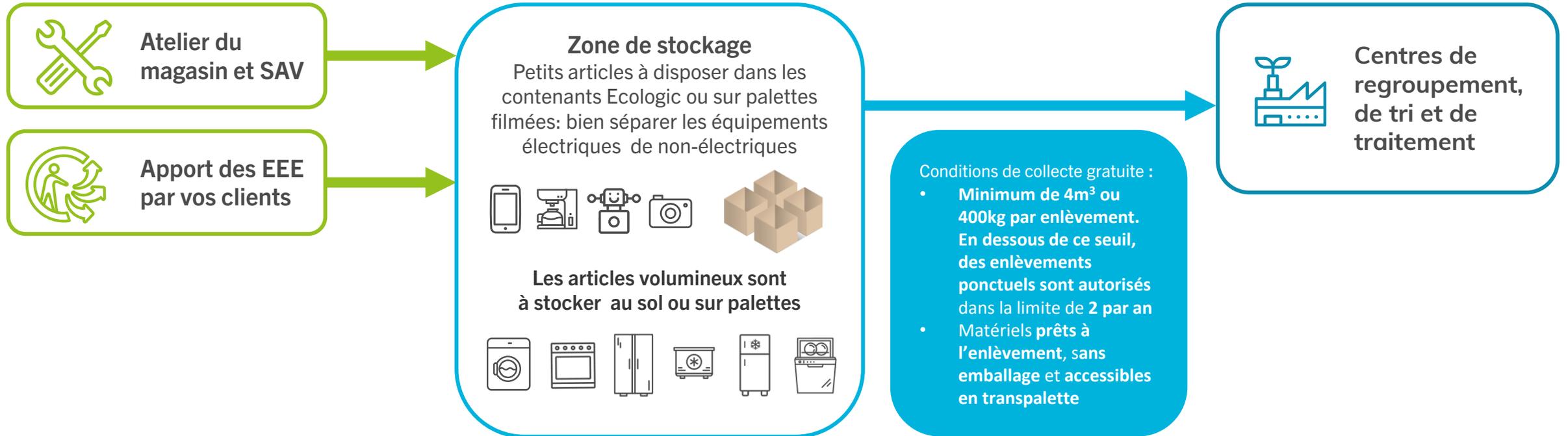
- Trier les déchets des ateliers de réparation (pièces, composants...)
- Récupérer les articles usagés des clients
- Conditionner les déchets selon les modalités définies
- Protéger les contenants du vol et des dégradations
- Respecter les seuils contractuels de collecte pour demander un enlèvement
- Renseigner les documents administratifs lors des enlèvements (bon de commande, et / ou BSD)

Pour Ecologic

- Assurer la prestation d'enlèvement dans les délais de 10 jours ouvrés après réception de la demande
- Garantir que les déchets sont traités conformément à la réglementation
- Fournir le bilan des tonnages collectés



LES CONDITIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COLLECTE



1. Triez, récupérez et regroupez le matériel sur la zone de stockage dédiée. Le matériel doit être prêt à l'enlèvement et accessible en transpalette.

2. Demandez un enlèvement sur l'Extranet d'Ecologic. Le collecteur d'Ecologic intervient dans les délais de 10 jours ouvrés

3. Retrouvez les poids collectés et les documents de traçabilité sur l'Extranet d'Ecologic



PRIORITÉ AU RÉEMPLOI

Le magasin doit **privilégier le réemploi** en confiant les EEE réemployables à un acteur de l'Économie Sociale et Solidaire référencé par Ecologic

Notre plateforme e-réemploi, facilite le don et la mise en relation avec des acteurs locaux du réemploi, et simplifie le processus en assurant la logistique (collecte et transport), le suivi et la traçabilité avec des certificats de cession.

Trouvez des bénéficiaires près de votre localisation:

<https://www.e-reemploi.eco>



DEMANDER VOTRE ENLÈVEMENT EN QUELQUES CLICS

Les demandes d'enlèvements s'effectuent via le lien suivant :

<http://operation.ecologic-extranet.com>

Étape 1

Connexion



Le login et le mot de passe sont créés par le service du Pilotage des opérations ; un e-mail portant sur ces éléments vous sera adressé, depuis l'adresse mail <nepasrepondre@ecologic-france.com>

Attention: ce mail peut se retrouver dans les SPAM

Étape 2

Menu Demande - Créer une demande



Merci d'utiliser le navigateur FireFox Mozilla ou Google Chrome



DEMANDER VOTRE ENLÈVEMENT EN QUELQUES CLICS

Étape 3

Demande d'enlèvement

1 Nature

Sélectionner «Enlèvement» via le menu déroulant

Origine : le ou les points de collectes de votre compte s'afficheront, sélectionner le point de collecte désiré

2 Date souhaitée

Date souhaitée, avec un délai minimal de 72h, à réception de la demande par le collecteur

Ma référence : champ facultatif, à remplir si besoin d'une référence

Commentaire : champ facultatif, indiquer les contraintes horaires, n°de téléphone, contact sur place

3 Conditionnement

Sélectionner dans le menu déroulant le contenant utilisé ou «vrac» pour les articles au sol

Nombre : indiquer le nombre de contenant ou d'unités pour le vrac

4 Pour ajouter une ligne

5 Valider votre demande : un message de confirmation indiquant l'enregistrement de la demande s'affichera.

Mes demandes » Créer une demande

Brouillon Valider

1 Nature* Enlèvement
2 Origine*

2 Date souhaitée
3 Ma référence
4 Commentaire

5

Flux	Conditionnement	Nombre	U.M.	Poids
Vrac	Vrac		0	0,000
* Choisissez *	* Choisissez *		0	0,000
Poids total				0,000 t

Magasin origine* 40-0022-014-CO

Classification

- Maître d'oeuvre * Choisissez *
- Detenteur * Choisissez *
- Activite * Choisissez *
- Département 40 - Landes



VOS CONTACTS

**Pour les dysfonctionnements opérationnels ponctuels
(retard de collecte, manque de contenants...), veuillez contacter :**

Créer un Ticket de type incident sur l'extranet Fusion avec votre compte utilisateur :
operation.ecologic-extranet.com

Pour une aide à l'utilisation du système d'information :



pilote@ecologic-france.com



01 30 57 79 27





EcoLogic

MERCI

pour votre coopération
vers une économie circulaire !